

ABONNEMENT.

SOMME	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	9
Porte :	
Un an . . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

On s'abonne :

A SAUMUR,  
chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez DONGRELL et NOLLIER,  
Place de la Bourse, 33 ;  
A. EWIG,  
Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 70 c.  
Réclames, — . . . 130  
Faits divers, — . . . 75

**RÉSERVES SONT FAITES**  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co,  
Place de la Bourse, 8.

Malheureusement continué jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,  
16 Juillet 1880.

### Bulletin politique.

Tous les gouvernements qui se sont succédé en France ont eu leur jour de fête nationale. Nous ne saurions donc faire un crime à la République de chercher à imiter en cela les gouvernements disparus.

Mais les gouvernements disparus avaient au moins ce mérite : ils se respectaient et respectaient la nation dont les destinées leur étaient confiées. Ils avaient compris que, dans cette France éminemment catholique, il ne pouvait y avoir de fête vraiment nationale, qu'autant que la religion y avait sa place. Ils avaient donc choisi, pour ordonner des réjouissances publiques, le jour où l'Église honorait la mémoire du saint dont le chef de l'État portait le nom. C'est ainsi que sous la royauté légitime, la France entière célébrait la saint Louis, sous la branche d'Orléans, la saint Philippe, sous l'Empire, la saint Napoléon.

La République ne peut, nous le reconnaissons, agir de même. Ses fêtes doivent être exclusivement laïques, car la République sera athée ou elle ne sera pas. D'ailleurs, fêter la saint Jules, ce serait faire de la peine à Léon, et mécontenter Albert. Honorer la mémoire d'un saint, c'était bon pour les gouvernements cléricaux ! En République, on renverse les statues religieuses, et on dresse des autels à Robespierre, à Danton et à Marat.

Il fallait donc au gouvernement de M. Grévy une fête nationale, exclusivement républicaine, et rappelant un anniversaire exclusivement républicain.

C'est pour cela qu'aucune cérémonie religieuse n'a rehaussé l'éclat de la fête de mercredi.

C'est pour cela que la date du 14 juillet a été choisie.

Il était difficile de fêter un anniversaire républicain, sans que cet anniversaire ne rappelât le souvenir de quelque crime. Les grandes journées de la République, celles dont elle tire vanité et dont elle s'enorgueillit le plus, portent toutes dans l'histoire une tache sanglante.

Le 14 juillet, au souvenir du meurtre de de Launay et de Flesselles, dont les têtes sanglantes furent promenées, au bout d'une pique par une populace ivre de carnage, au milieu d'une populace ivre de vin, se joint encore le souvenir de la lâche trahison qui livra aux émeutiers la vieille forteresse. Sur l'ordre du roi, la Bastille ouvrait ses portes, et, au mépris de la parole donnée, le peuple républicain égorgait les quelques soldats qui composaient sa garnison.

C'est donc à un double titre que la République doit fêter le 14 juillet. Assassinat et trahison, voilà ce qui, aujourd'hui, est officiellement glorifié par le gouvernement de M. Grévy.

Nous eussions compris que ministres et députés, président et sénateurs, célébraient en famille cet écœurant anniversaire. Chacun est libre de ses sympathies. Mais qu'une loi fasse du 14 juillet une fête nationale, qu'on oblige, ce jour-là, les citoyens à pavoiser et à illuminer la façade de leurs maisons, qu'on ordonne des réjouissances publiques en mémoire d'une émeute, cela nous révolte, car c'est un véritable attentat à la conscience et à l'honnêteté de la grande majorité de la nation.

Eh bien, il paraît même que cela n'a pas suffi aux gens qui nous gouvernent. Ils ont osé davantage. Ils ont eu l'audace de choisir ce jour déshonoré pour remettre solennellement les drapeaux à notre brave et loyale armée. Les soldats de Louis XVI étaient massacrés, le 14 juillet 1789, par les républicains de l'époque ; le 14 juillet 1880, les républicains actuels exigent que l'armée fête solennellement ce glorieux souvenir.

Est-ce tout encore ? La coupe des outrages et des humiliations à la conscience nationale est-elle enfin épuisée ?

Non.

Le 14 juillet est encore autre chose que tout ce que nous venons d'indiquer, à grands traits, car nous ne nous sentons pas le courage d'appuyer longuement sur ces turpitudes républicaines.

Le 14 juillet, c'est aussi la fête des incendiaires et des assassins de la Commune.

C'est le jour que le gouvernement a choisi pour vider les bagnes de Nouméa et abaisser, devant les communards contumaces, les barrières qui protégeaient nos frontières.

C'est au bruit des salves d'artillerie des canons des Invalides, c'est à la lueur des feux d'artifice et des illuminations de la grande ville que Rochefort, Félix Pyat, Pascal Grousset, Trinquet, Assi et Gaillard — nous en passons et non des moins marqués — ont fait leur entrée solennelle dans leur bonne ville de Paris.

Tout est donc réuni dans cette fête nationale républicaine : Honte, lâcheté, peur, cynisme, tout cela est glorifié, tout cela est aujourd'hui triomphant, aux applaudissements de la populace, et les honnêtes gens assistent à ces saturnales, sans même avoir le droit de protester.

Si, nous protestons par notre silence. Seules, les clamours républicaines attristent aujourd'hui cette belle journée de juillet, seuls les lampions républicains jettent dans les rues leurs lueurs sinistres. Quand les républicains se réjouissent, c'est que le temps est venu où la France et les véritables Français doivent pleurer sur l'avenir de la Patrie. (Journal d'Indre-et-Loire.)

### Le 14 Juillet à Paris.

La fête dite nationale est terminée. Les lampions sont éteints, les drapeaux mouillés par la pluie pendent tristement aux fenêtres, et les ivrognes se reposent de leurs fatigues bachiques, fiers d'avoir pris, sinon la Bastille, du moins une multitude de canons. Nous ne pouvons que résumer les incidents de cette journée du 14 juillet, où a été célébré un anniversaire que M. Vacquerie ap-

pelle « l'anniversaire de la naissance du genre humain. »

Avec ce tact exquis qui la caractérise, la République a cru devoir associer notre vaillante armée à des manifestations destinées à fêter le jour où des officiers furent massacrés par une populace abjecte et où, dans les rangs de l'émeute, apparurent des soldats infidèles à leur drapeau et à leur Roi.

La cérémonie de la distribution des drapeaux a eu lieu dans la plaine de Longchamps. Dans la matinée, les troupes avaient pris place sur leurs positions respectives, faisant face aux tribunes.

A midi, le drapeau de la tribune présidentielle est arboré ; il annonce l'arrivée de M. Jules Grévy, qui est accompagné du ministre de la guerre et d'autres membres du cabinet.

La musique joue la *Marseillaise*.

Sur l'estrade gouvernementale, à droite et à gauche du Président de la République, viennent s'asseoir MM. Léon Say et Gambetta, présidents du Sénat et de la Chambre. En arrière se tiennent les ministres, les sous-secrétaires d'État, les membres du corps diplomatique et les hauts dignitaires. M. Jules Grévy prononce cette allocution :

« Officiers, sous-officiers et soldats, qui représentez l'armée française à cette solennité !

« Le gouvernement de la République est heureux de se trouver en présence de cette armée vraiment nationale, que la France forme de la meilleure partie d'elle-même, lui donnant toute sa jeunesse, c'est-à-dire ce qu'elle a de plus cher, de plus généreux, de plus vaillant, la pénétrant ainsi de son esprit et de ses sentiments, l'animant de son âme, et recevant d'elle, en retour, ses fils élevés à la virile école de la discipline militaire, d'où ils rapportent dans la vie civile le respect de l'autorité, le sentiment du devoir, l'esprit de dévouement, avec cette fleur d'honneur et de patriotisme et ces mâles vertus du métier des armes, si propres à faire des hommes et des citoyens.

« Si rien n'a coûté au pays pour relever son armée, rien n'a coûté à l'armée pour

### 60 FEUILLETON DE L'ÉCHO SAUMUROIS.

## L'ORPHELINE DU 41<sup>e</sup>

(Suite.)

XXXVIII

J'avais comme un besoin de m'étourdir, comme un gouffre à combler ; quelque chose me manquait. Je pensais le trouver dans l'agitation, et je me jetais avec une incroyable ardeur dans le courant de dissipation où m'entraînait Millia. Mais je m'agitais en vain. Les bals, les extravagances mondaines ne comblaient pas le gouffre ; le rire n'était que sur mes lèvres ; et l'ennui sans nom qui me saisissait depuis que le comte et son ami n'étaient plus le paisible intérieur du Beuvlan me poussait à me replonger plus avant dans les folies Casildo.

Ces fêtes continuelles n'étaient pas du goût de l'oncle Claude. Inquiet du bruit qu'on faisait autour de ma personne et de ces reprises d'habitudes luxueuses, il m'adressa des représentations. Je me conformais à sa volonté en revenant au Beuvlan, mon mois de congé expiré, lorsque, changeant d'idée, l'original vieil oncle m'ordonna presque de rester et de me distraire autant que cela me ferait plaisir.

Je restai un mois, deux mois, trois mois ; enfin, étonnée qu'il ne me rappelât point, ne recevant ni lettre ni visite de madame Merrey, je demandai la voiture.

— Le Beuvlan attristera mam'zelle, me dit maître Jacques, que l'on me dépêchait. Y gna plus une âme.

— Qu'est-ce que tu me chantes là, petit nigaud ?

— De la bon français, pardine. Vous le savez bien, que M. Eugène est malade de sa dernière maladie, là-bas, là-bas, de l'autre côté de l'eau si grande qu'il faut des jours et des jours pour la traverser, même ment que la mère Javin, une savantasse en ogéographie, conte qu'ousqu'il est, dans l'ancien testament, appartenait à Jacob qui l'avait acheté à son frère Isaü, un goulu de...

— Isaü, Jacob ! ne serais-tu pas dans Noé ?

— Je le suis si peu que madame, monsieur et les petites demoiselles y touchieront le magot de leur oncle, plein de créoles, de sauvages, de plantations de café noir, et de fruits diantrement bien meilleurs que nos pommes et nos poires.

— Veux-tu dire que madame Merrey va aux Antilles soigner M. Eugène Merrey gravement malade ?

— La mère Javin ne prononce pas comme vous le nom de ce pays-là, elle dit Lanille.

— Quand part madame Merrey ?

— Elle ne part pas, mam'zelle, elle est partie.

— Partie ! m'écriai-je, partie sans moi ! Mais il était convenu que je l'accompagnerais partout où elle irait.

— Madame le voulait. J'avais ficelé vos malles et vos parapluies, c'est-à-dire vos parasols, car aux Antilles il ne tombe de pluie que tous les trente-six du mois ; mais monsieur Claude a conjuré madame d'informer vos tuteurs de l'événement avant de s'embarquer dans des responsabilités. Par alors, madame l'a fait. Vos tuteurs lui ont répondu de ne pas vous exposer aux périls d'une traversée et aux fièvres des îles, de vous ramener... d'ousque vous étiez venue ou de vous replacer si ça vous allait mieux. Jésus, mam'zelle ! vous voilà blanche comme une cire de cierge pascal et aussi désolée que madame et les petites filles qui criaient qu'elles ne partiraient pas sans leur bonne amie, car même qu'on les a trompées, leur contant le conte que vous étiez rendue la première aux... aux... ma foi ! aux légumes qu'avait payés de son droit d'ainesse l'Isaü de l'ancien testament : mauvais marché, prétend la mère Javin, le droit valant plus que cette sorte de haricots-là.

— Maître Jacques, en voiture, dis-je brièvement.

J'arrivai au Beuvlan dans un état indescriptible.

L'oncle Claude se promenait de long en large dans le vestibule.

— Ils sont partis ! sanglotai-je eu tombant dans ses bras.

Il essaya de me calmer, me parla de séparation momentanée, d'établissement futur, de Lucien Fromy, d'Hélène David, de dotation, du brin de sagesse que je montrerais si j'allais passer à Alger près de madame lter le temps qu'on réglât les affaires de la succession.

Je ne l'écoutais pas, j'avais une colère de douleur, je voulais partir pour les Antilles, sinon me replacer ailleurs, loin, bien loin de lui, d'Alger, en Angleterre, en Russie, au Spitzberg...

— Ma chère enfant, me dit-il d'un air triste, je prévoyais une explosion de chagrin, des cris, des larmes ; mais vous dépassez mes prévisions les plus exagérées. Je suis bien malheureux de votre désespoir et de votre obstination à ne point retourner avec vos tuteurs une année ou deux, puisque les convenances ne me permettent pas de vous garder.

— Retomber à la charge du 41<sup>e</sup>, non, non !

— Voilà de l'amour-propre mal compris, mal placé. Il me semble que vous avez des économies ? Payez votre pension à madame lter, vous ne lui coûterez que le bonheur de vous posséder.

— J'ai dépensé mes économies en toilettes, à Rennes.

— La cigale ayant chanté tout l'été se trouva au dépourvu quand la bise fut venue... N'en déplaise au fabuliste, il a calomnié les fourmis, elle sont préteuses.

secondar les efforts du pays ; et par l'application au travail, par l'étude, par l'instruction, par la discipline, elle est devenue pour la France une garantie du respect qui lui est dû et de la paix qu'elle veut conserver. Je vous en félicite et je vous en remercie.

« C'est dans ces sentiments que le gouvernement de la République va vous remettre ces drapeaux ; recevez-les comme un gage de sa profonde sympathie pour l'armée, recevez-les comme des témoins de votre bravoure, de votre fidélité au devoir, de votre dévouement à la France, qui vous confie, avec ces nobles insignes, la défense de son honneur, de son territoire et de ses lois. »

L'allocution terminée, les commandants des troupes vont rejoindre les députations des corps de terre et de mer qui doivent recevoir leurs drapeaux. Ces députations sont disposées en une seule colonne devant la tribune présidentielle.

Le canon retentit ; la distribution des drapeaux commence. Les porte-drapeaux défilent sur la tribune officielle où ils se rencontrent avec leurs colonels respectifs auxquels ils remettent les étendards. La cérémonie dure environ 30 minutes.

Au signal du canon, toutes les troupes s'ébranlent et viennent défilent devant la tribune du Président.

L'énorme foule accourue à ce spectacle militaire salua nos soldats au passage par des acclamations enthousiastes. Peu de cris de : Vive la République ! On cria : Vive l'armée ! Vive la France !

Après le défilé, le ministre de la guerre va saluer M. Grévy, et une salva de vingt-un coups de canon, tirée du Mont-Valérien, annonce la fin de la cérémonie. Il est trois heures.

En se retirant, M. Gambetta a été salué par quelques cris de : Vive Gambetta ! Vive la République ! qui ont été couverts par le cri de : Vive la liberté !

Après la fête militaire, la fête purement républicaine, qui a été bien inférieure à celle du 30 juin 1878. Les drapeaux, les lampions, les lanternes étaient beaucoup plus rares. La nuit venue, une foule de maisons sont restées dans l'ombre. Certaines rues étaient à peine pavées.

Nous n'entrerons pas dans le détail de cette fête, qui a surtout brillé par le défaut d'enthousiasme. Il y a eu des pétards, des chants de *Marseillaise*, des hurlements de : Vive l'amnistie ! à bas les Jésuites ! vivent les décrets ! Plusieurs prêtres ont été insultés et menacés dans la rue.

Partout du tricolore : aux boutonnières des citoyens, aux corsages et aux chignons des citoyennes, sur la tête des chevaux de fiacres ; nous avons remarqué des chapeaux tricolores, des casquettes tricolores, des cravates tricolores, des ombrelles tricolores, des chiens tricolores (!) et des filles tricolores.

A la nuit, Paris s'est illuminé. Des bandes vivantes ont parcouru les rues, poussant des hurlements, bousculant les passants paisibles, traînant avec elles d'ignobles femmes vêtues de bleu, de blanc, de rouge. Une multitude de têtes étaient coiffées du bonnet phrygien.

— Je n'accepterai ni sou ni centime de qui que ce soit.

— Pas même de moi, de votre vieux grondeur ?

— Pas même de lui.

— Se suffire à soi-même et n'avoir besoin d'aucune créature est le sublime de l'art. Conservez toujours ces nobles sentiments ; d'autant que les sociétés en commandite, au capital social de cent millions de francs, ne vous prêteront ni ce sou ni ce centime, et je tiens trop à mon métal pour faire d'un panier percé ma caisse d'épargne....

(A suivre.)

AUGUSTA COUPEY.

## Théâtre de Saumur.

Vendredi 16 juillet 1880.

UNE SEULE REPRÉSENTATION DONNÉE PAR

M. DUPUIS

Du théâtre des Variétés.

## LA FEMME A PAPA

Comédie-opérette en 3 actes, de A. Millaud et Hennequin, musique d'Hervé.

M. Dupuis jouera le double rôle du baron Florestan de la Boucanière père, et Aristide son fils, qu'il a créé à Paris.

Le spectacle commencera par :

Un *Maisier galant*, comédie en 1 acte, de M. Hennequin, jouée par MM. Dumoulin, Cornaglia, M<sup>lle</sup> L. Franck et Belval.

Bureaux à 7 h. 1/2 ; rideau à 8 h.

Des manifestations hostiles se sont produites devant plusieurs couvents.

### EN PROVINCE.

Nous n'avons encore que des détails sommaires sur la journée du 14 ; mais, d'après les correspondances et les journaux qui nous parviennent, nous pouvons conclure que, mieux encore que Paris, la France a manifesté son horreur pour la date choisie en vue de la prétendue « fête nationale » et a protesté contre les jeux de la dictature qui se trame sous les lampions de la République.

La République française a célébré la fête nationale dans un article dihyrambique. Seulement l'enivrement des réjouissances ne lui a pas fait perdre de vue le but qu'elle poursuit. Voici la menace qui sert de conclusion à l'article :

« Et demain ? Demain, nous nous remettrons à l'œuvre ; demain, débarrassés du souvenir maudit de la guerre civile et confiants dans l'avenir, nous travaillerons au développement de la République progressive ; demain, nous reprendrons le combat contre l'ennemi qui s'est fait le centre de toutes les réactions et de toutes les hostilités, contre le cléricalisme soutenu par les insurgés de la magistrature. »

Ainsi, après la « fête », la persécution religieuse va recommencer ; nous nous y attendions un peu, mais maintenant nous en avons l'assurance, par la déclaration de l'organe officiel.

## Chronique Locale et de l'Ouest

### Saumur.

Pour répondre à la curiosité de nos lecteurs, nous reproduisons aujourd'hui les discours lus, en présence de la pierre d'Aubin-Bonnemère, par MM. Combiér et Eugène Bonnemère.

Le lecteur verra que M. Combiér ne partage pas, sur cette triste journée du 14 juillet 1789, l'opinion du savant historien, M. Taine, républicain de la veille, ainsi que celle de bon nombre de notabilités du parti.

« Mes chers concitoyens, la République adopte la date du 14 juillet comme jour de fête nationale annuelle. Tel est l'article unique de la loi en vertu de laquelle nous sommes assemblés en ce jour. Ce glorieux anniversaire devait être choisi entre tous. La prise de la Bastille, de cette prison réservée aux écrivains, aux penseurs, ou les hommes du peuple n'étaient jamais enfermés, symbolise pour tous la délivrance de l'esprit humain, l'affranchissement de la pensée. En renversant cette forteresse, le peuple de Paris signifiait au monde qu'il voulait délivrer la raison humaine, qu'il voulait fonder la liberté. »

« Votre régénération date de cette glorieuse journée. Après les vicissitudes de toutes sortes subies par notre patrie depuis quatre-vingt-dix ans, félicitons-nous de pouvoir enfin célébrer publiquement cette grande date. »

« En ce jour mémorable, un de nos concitoyens, dont je suis heureux de pouvoir saluer devant tous les dignes descendants, MM. Eugène et Lionel Bonnemère, un de nos concitoyens, dis-je, se distingua entre tous. Aubin Bonnemère, ouvrier, ancien soldat, combattit tout le jour au premier rang et entra le second à la Bastille. De vastes magasins occupaient la cour de l'avant et génaient le tir des assaillants. On y met le feu. Les appartements de M. de Monsigny, commandant des Suisses qui défendaient la Bastille, étaient situés au-dessus de ces magasins. M<sup>lle</sup> de Monsigny était dans ces appartements. Elle allait infailliblement mourir au milieu des flammes ; mais Aubin Bonnemère a vu le danger qu'elle court, il s'élança, saisit la jeune fille évanouie et l'emporta dans ses bras à travers une vive fusillade jusqu'au passage Lesdiguières où il la déposa dans une maison amie. Puis, son acte de courage et de dévouement accompli, il revint à son poste de combat. »

« Aussi modeste que brave, Bonnemère n'avait pas fait connaître son nom à la famille de Monsigny. Ce ne fut que six mois plus tard qu'on sut, par une indiscrétion d'un de ses camarades, soldat au régiment des vainqueurs de la Bastille, qu'Aubin Bonnemère, sergent au même régiment, était l'auteur de cette action d'éclat. »

« Le Conseil municipal de Paris, informé par la famille de Monsigny, décida, dans sa séance du 4 février 1790, qu'une couronne civique serait décernée au citoyen Aubin Bonnemère pour sa noble conduite, et, quelques jours après, aux acclamations d'une foule assemblée à l'Hôtel-de-Ville de Paris, M<sup>lle</sup> de Monsigny déposait elle-même cette couronne sur la tête d'Aubin Bonnemère. Puis le général Lafayette lui remettait un sabre d'honneur et lui donnait publiquement l'accolade fraternelle. »

« Le maire de Paris, Bailly, remit ensuite à Bonnemère une pierre arrachée au cachot où le comte de Lorges avait été enfermé pendant trente-deux ans ; sur cette pierre est gravé le plan de la Bastille et cette légende : *La commune de Paris à Aubin Bonnemère, pour avoir sauvé deux fois la vie à M<sup>lle</sup> de Monsigny, lors du siège de la Bastille, 1789.* »

« Toujours généreux, Bonnemère offrit cette pierre à sa ville natale, et le Conseil municipal de Saumur décida qu'elle serait placée à l'endroit le plus apparent de la commune, afin, dit la délibération, de transmettre à la postérité la plus reculée les glorieux trophées de la valeur et du généreux civisme du citoyen Aubin Bonnemère. »

« Cette décision de nos prédécesseurs n'a pas été respectée. Sous le second Empire, la pierre fut enlevée de cette place sous un prétexte quelconque et portée au musée de la ville. Nous l'avons heureusement retrouvée intacte, et votre Conseil municipal républicain a pensé que l'heure était venue de la remettre à l'endroit choisi par ses prédécesseurs. Dans un instant elle paraîtra à vos yeux. Puissent, en la contemplant, nos contemporains et les générations futures garder le souvenir des luttes soutenues par nos pères pour la conquête de la Liberté. »

« Ce jour devait être choisi pour cette restauration. Pour la première fois depuis nos désastres, la France consacre une journée entière aux réjouissances patriotiques. Oui, sur toute l'étendue du territoire, la nation salua en ce jour le relèvement de la Patrie. — Il semble qu'une ère nouvelle commence. »

« Notre prospérité matérielle est rétablie ; nos recettes budgétaires, DE PLUS EN PLUS ABONDANTES, permettent au gouvernement DE DIMINUER, dans une large mesure, les lourdes charges qui pèsent sur tous depuis la funeste guerre de 1870. Les dernières traces de nos discordes civiles vont être effacées. »

« L'amnistie est promulguée. »

« Enfin, en ce moment même, notre armée nationale reconstituée reçoit ses drapeaux aux emblèmes républicains qui ne seront plus jamais arrachés de ses mains, car elle jure de les défendre jusqu'à la mort. »

« Cette journée du 14 juillet 1880 consacre donc la réorganisation de la France qui, après de longues épreuves, se retrouve enfin debout, à la fois puissante et pacifiée. »

« Que son souvenir reste à jamais gravé dans nos mémoires ; qu'il nous rappelle sans cesse à tous, mes chers concitoyens, à vous surtout, enfants du Collège et de nos Ecoles, que ce relèvement de la Patrie, nous le devons à la République. »

« Vive la République ! »

Ensuite, M. Eugène Bonnemère a prononcé ces quelques paroles :

« Citoyens, je suis profondément ému des paroles qui viennent d'être prononcées, et mon émotion même m'empêcherait peut-être d'y répondre comme je le voudrais. Je ne vous dirai donc qu'un mot, pour vous expliquer pourquoi je me suis empressé d'accourir de Paris ici, afin d'assister à ce grand anniversaire qui est pour tous une fête nationale et pour moi une fête de famille. »

« J'ai vu avec douleur, depuis 1848, la France se séparer en castes nouvelles ; j'ai vu la bourgeoisie désertier la cause populaire pour se glisser dans les rangs de la noblesse ; j'ai vu se former une classe dérivante, qui prétendait condamner l'autre à rester alors éternellement dirigée. »

« Il m'a semblé qu'il appartenait, à moi, l'historien du héros du 14 juillet 1789, d'Aubin Bonnemère, qui représente à la fois le peuple et l'armée ; à moi, le petit-fils de Bonnemère de Chavigny, maire et député de Saumur en 1790, de venir tenter une œuvre de ralliement entre ces deux classes qui ont un égal besoin l'une de l'autre, en plantant d'une main ferme le drapeau de la démocratie en plein cœur de Saumur, ma ville natale. »

« Et, la main tendue vers cette pierre de la Bastille, je termine par un mot qui résume tout : Vive la liberté ! — c'est-à-dire : Vive la République ! »

M. Eugène Bonnemère aurait besoin de développer sa pensée ; très-peu comprendront ce qu'il veut dire et croiront à l'efficacité de son procédé pour le ralliement de deux classes de la société. Pourquoi pas la réunion de toutes les castes nouvelles qu'il a découvertes ?

Puis est venu le tour de M. Demangeat qui a tiré son petit speech de sa poche et a terminé par le cri de : *Vive la République !*

Bientôt après, la place était déserte et la foule se portait au Champ-de-Foire pour les courses de vélocipèdes.

Nous disions hier, à propos des trois salves d'artillerie qui ont été tirées mercredi, que l'on n'avait pas entendu le canon de réjouissances depuis le 15 août 1869. Ce n'était pas parfaitement exact. Le canon a été tiré à Saumur, matin et soir, le 5 mai 1874, lors de la visite du maréchal de Mac-Mahon, président de la République.

Malgré le violent orage d'hier, le température de la journée a été excessivement lourde et accablante, et il était facile de prévoir un nouvel orage.

Celui-ci a éclaté ce matin vers 3 heures, et depuis ce moment jusqu'à 9 heures le tonnerre a toujours grondé avec plus ou moins d'intensité et à intervalles inégaux.

Les cultivateurs sont très-heureux de ces averses dont leurs terres avaient le plus grand besoin.

Un bien triste accident est arrivé hier soir, près la gare de la Vendée.

Un enfant de trois ans et demi, Georges Poitevin, s'amusait sur la chaussée au mo-

ment de l'arrivée d'un omnibus. Tout-à-coup le conducteur l'a vu entré les jambes de ses chevaux, qu'il voulut arrêter ; malgré ses efforts, l'une des roues a passé sur le pauvre enfant. La mort a été presque instantanée.

Par décret, sont nommés chevaliers de la Légion d'Honneur :

M. Assiot (Marie-Louis-Félix-Auguste), préfet du département de Maine-et-Loire, ingénieur civil, ancien professeur à l'Ecole municipale des Beaux-arts de Toulouse, ancien sous-préfet ; seize ans et demi de services, dont trois comme préfet, titres exceptionnels.

M. Bégon, directeur de la maison centrale de Fontevault, 37 ans de services, dont 25 dans l'administration pénitentiaire. Services exceptionnels pendant la guerre.

Par décret du 11 juillet, M. le marquis de Galliffet, général de division, commandant le 9<sup>e</sup> corps d'armée, a été nommé grand-officier de la Légion d'Honneur.

M. le marquis de Galliffet compte 32 ans de services, 13 campagnes, 1 blessure, 4 citations.

M. Archambault, colonel du 9<sup>e</sup> de cuirassiers, a été nommé officier de la Légion d'Honneur.

M. Favre, chef de musique au 32<sup>e</sup> de ligne, à Tours, a été nommé chevalier du même ordre.

Les études définitives de la ligne de la Flèche à Saumur sont terminées. Le projet de tracé et de terrassement a dû être transmis la semaine dernière par M. l'ingénieur en chef du service intéressé à M. le ministre des travaux publics.

Le Journal de la Flèche croit que l'emplacement des stations entre La Flèche et Saumur est ainsi fixé : Clefs, Baugé, Cocon, Longué et Vivy.

## Correspondance Saumuroise.

15 juillet 1880.

Vous me demandez, mon cher ami, quelques détails sur notre fête républicaine du 14 juillet. Je m'empresse de répondre à votre désir.

La grande attraction, vous le savez déjà, c'était l'exhibition d'une pierre de la Bastille, contresignée par Bailly lui-même, au lendemain de la fameuse journée dont nous célébrons l'anniversaire. L'infortuné brave homme, qui n'était pas sorcier, ne voyant pas alors la fatale charrette qui devait le conduire, deux ans plus tard, à l'autre bout de Paris, sur la place de la « Concorde ». S'il eût soupçonné, si peu que ce fût, la feuille de route que la Révolution lui préparait à si courte échéance, il est probable que la fameuse pierre s'en fût allée aux décombres avec les autres, et notre fête d'hier eût été privée de son plus bel ornement.

Mais enfin nous avons l'insigne bonheur de la posséder ; et comme elle signifie, dans la pensée de nos édiles, que l'arbitraire, en France, n'est qu'un affreux souvenir de l'ancien régime, enseveli à tout jamais sous la pioche vengeresse de 89, l'exhibition du caillou historique vient tout à fait à propos après les exploits du 30 juin dernier. Les deux fêtes, à proprement parler, n'en feront qu'une et le rapprochement ne saurait échapper à personne.

Pour nichier ledit objet dans le vieux bâtiment de la Mairie, du côté de la place où se donnent les fêtes républicaines, on a construit un reposoir où M. le Maire a pontifié, en grande solennité, avec ses grands-vicaires et toute la chapelle municipale. Au fond et au milieu du reposoir, la pierre sacrée, modestement voilée, allait enfin paraître en manière de saint-sacrement.

Vous pensez bien, mon cher ami, qu'en dépit de la musique et des acclamations prévues dans le programme, ce moment psychologique de la cérémonie n'a pas été le moins drôle. Une fête religieuse, « sans Dieu », en faux col autour d'un vieux moëllon fût-il de la Bastille, ça devait manquer de « gomme », nécessairement, comme sous l'Ancienne, au temps du Bécadi.

Quant aux discours, en pareil cas, c'est évidemment la moindre des choses. Ouvrir la bouche, ce n'est pas bien difficile. Les clichés ne manquent pas, et Godillot tient aussi cela, au besoin, à des prix doux, avec les fusées et les mats de cocagne.

Par exemple, ce que je ne comprends pas,

pour l'honneur de la « chose », c'est la place qu'on lui a donnée.

Notre Hôtel-de-Ville a une fort belle façade « intérieure » et qui est la vraie. L'autre façade, en deux volumes, civil et militaire, c'est comme qui dirait un dos et un visage tout étonnés de se donner le bras, tant bien que mal, et d'aligner leurs protubérances sur le même chemin.

Eh bien, puisque pierre il y a, — et une pierre « sacrée », nom d'un petit bonhomme — ne convenait-il pas, en bonne logique et liturgie républicaines, de lui faire les honneurs de la plus belle façade; de lui offrir, par exemple, la dessus d'une belle porte, le noble flanc de quelque tourelle monumentale, enjolivée d'un médaillon de circonstance; ou bien encore, — pourquoi pas, mille bastilles! — un joli socle bien décoré, où la pierre eût trôné de face et de profil? Cette pierre vaut bien cela.

Et pas du tout. Cette relique, cette « croix d'honneur » de la Bastille qui eût si bien fait, — par-devant du bon côté, — à la boutonnière de notre Hôtel-de-Ville, on la lui flanque dans le dos, et tout juste, sauf votre respect, au-dessous de l'endroit où le dos perd son nom. En bonne conscience, ce point de vue de la convenance honorifique, cela ne me semble pas assez révérencieux. Et je vous assure que je suis désintéressé dans la question.

Il est vrai que le bijou historique a longtemps figuré dans le même trou. Mais, au moment de la Révolution, le bastion municipal, plongeant sa base dans les fossés de la ville, avait toute l'élégance de ses proportions; de sorte que la relique, soustraite d'ailleurs à la dévotion trop vive des gamins, planait dans une atmosphère vraiment céleste et à distance, suffisamment respectueuse de l'endroit précité. Ce sera donc à refaire pour l'année prochaine.

Il faut avouer, pour être juste, que dans le lieu et à la distance familière où il est désormais placé, le talisman incomparable que nous avons le bonheur de posséder, se verra de plus près et resplendira plus amoureusement aux yeux dévots de ses adorateurs.

Et qui sait les mystérieuses effluves de prospérité républicaine qu'il peut verser sur notre marché aux légumes, qui est aussi le théâtre ordinaire des harmonies et des harmonies municipales! Si nous avions trouvé la pierre philosophale qui change tout en or par son seul rayonnement! Si le beurre allait tomber à 45 sous, les œufs à 45 centimes, les choux et les carottes pour la peine de les ramasser, tout le reste à proportion, et la poule au pot, chaque dimanche, dans toutes les cuisines!

C'est donc moi qui tout à l'heure allait trop vite, et il convient d'attendre pour se prononcer. Notre conseil municipal, où il y a des gens d'infiniment de goût et d'esprit, sait bien ce qu'il fait. Il a surtout cette foi républicaine, profonde, religieuse, illuminée, qui lui permet de voir dans l'avenir bien des choses, et des plus consolantes, que nous ne voyons pas.

On parle déjà d'ex-voto autour de la pierre sacrée. Les Jésuites de X... envoient une pince, un paquet de rossignols et une paire de gants « gris-perle ». Les reliquaires sont commandés et les fonds nécessaires votés pour les agrandir.

M. le ministre de la justice a promis, pour sa part, le texte des lois existantes sur parchemin grand format. Le Triboulet se charge des illustrations et des culs de lampe; les dessins sont déjà prêts. Mais le copiste du ministère, dont le travail était fort avancé, vient d'être mis en retrait d'emploi, et sa besogne est à refaire. En fouillant, par ordre chronologique, dans le dossier des Jésuites, ce calligraphe inconsidéré n'a-t-il pas eu le malheur de coucher sur sa peau d'âne, en tout bien tout honneur, la fameuse « loi de 1850 », cette loi parfaitement existante en vertu de laquelle lesdits Pères Jésuites ont ouvert des écoles; ce qui prouve, clair comme le jour, que du même coup ils ont le droit d'exister. De sorte que l'infortuné copiste est à pied, sa peau d'âne au panier, et pour l'ex-voto si impatiemment désiré, les bureaux du ministère ont prié d'attendre, mais ça viendra. Il y a déjà une dizaine de tribunaux qui ne se sont pas gênés de mettre les fameuses lois dans leur véritable jour.

Vous me faites grâce, n'est-ce pas, des lampions et du feu d'artifice, ingénieuse manière, pour l'octroi, de prolonger la soif et les chopinades du faubourien.

Enthousiasme indescriptible, et voici pour

quoi. Dans la journée, l'enthousiasme a été si modéré qu'il échappait totalement à l'œil nu. Après la pose du caillou historique, où manifestement il y avait un froid « communicatif », même sur l'estrade, — un bon nombre d'assistants n'étant venus que la corde au cou à cette folichonnerie rétrospective, — la course des vélocipèdes, imaginée pour tuer le temps, n'était pas de nature à faire déborder l'âme de la France. Ce n'est donc guère que le soir, après le feu d'artifice, que l'enthousiasme s'est prononcé par les rues. Mais cette ivresse patriotique, en permission de minut, n'ayant rien qui la différenciat du tapage nocturne, échappe aussi à toute description. Enfin les cataraques du ciel se sont ouvertes et la surabondance de l'eau ayant triomphé du vin, les « Sang impur » ont dû regagner leur oreiller pour y couvrir les dernières impressions de cette grande journée.

Veillez agréer, etc.

Fontevrault. — Mardi soir, vers 10 heures, le feu s'est déclaré dans une petite écurie, en bas côté, appartenant aux époux Raffaud, cultivateurs à Fontevrault. Les pompiers et les habitants se sont portés dès les premiers cris d'alarme, et bientôt tout danger a été conjuré.

Un âne a été retiré vivant, mais grièvement brûlé. Des harnais et divers instruments aratoires ont été détruits.

La perte s'élève à 500 fr. Rien n'était assuré.

La cause de cet incendie est inconnue.

#### ANGERS.

Aucun incident notable n'est venu troubler à Angers la fête du 14 juillet. Du matin jusqu'au soir la ville a été d'un calme qui n'a pu permettre à aucune agence télégraphique de faire part à personne de l'enthousiasme ou du délire populaire qui a été nul, absolument nul parmi nous. — Les édifices publics, les boulevards et les maisons de tous les fonctionnaires et cabaretiers étaient pavoisés aux couleurs nationales et ont été illuminés le soir; mais en dehors du monde officiel, la population est restée généralement froide et n'a point pris part à la fête ou, du moins, à la manifestation.

La fête de nuit sur la Maine, l'illumination du bassin du Centre et le feu d'artifice ont été fort goûtés; voilà tout ce que l'on peut dire de la fête nationale à Angers. — Calme complet; absence complète d'enthousiasme; pas de désordre grave; — assez peu d'étrangers en ville, trop peu même, nous dit-on, au gré de certains citadins qui comptent ces jours-là sur les consommations de la masse des curieux venus du dehors; — un seul trait caractéristique pour cette journée: toutes les oreilles étaient rebattues le soir d'avoir entendu toutes les musiques jouer et rejouer la *Marseillaise*. Beaucoup de républicains même en avaient assez.

(Journal de Maine-et-Loire.)

#### TOURS.

On lit dans le Journal d'Indre-et-Loire:

« RATER! »

« C'est de la fête nationale, à Tours, que nous parlons. Les jours de marché sont infiniment plus gais; ils attirent plus de foule que la fête du 14 n'a fait sortir de curieux.

« Aucun chantier n'a été abandonné. Presque tous les ateliers étaient ouverts, et les ouvriers y ont travaillé comme de coutume.

« Quelques drapeaux parsemés de trente mètres en trente mètres dans la rue Royale, de cinquante mètres en cinquante mètres sur les quais, de cent mètres en cent mètres dans le voisinage de la Préfecture, de deux cents mètres en deux cents mètres dans les nouveaux quartiers de la ville, de trois cents mètres en trois cents mètres sur les boulevards; dans le plus grand nombre de nos rues, pas l'ombre d'un drapeau tricolore. Tel est l'aspect d'ensemble de notre fête du 14 juillet.

« Toute la manifestation républicaine était concentrée dans les rues Colbert, du Commerce, de l'Intendance, de la Galère et les alentours du Marché.

« Encore sommes-nous convaincus que si l'on avait réduit à l'unité le nombre des drapeaux qui décoraient les maisons de ces quartiers, dont la plupart en avaient arboré quatre ou cinq, si l'on avait retranché du nombre des enthousiastes les débitants de vin, les fonctionnaires, tous les peureux, tous

ceux qui dépendent, de façon ou d'autre, du gouvernement, de la municipalité ou de ses amis (on a forcé les Frères de la Doctrine chrétienne à pavoiser!), le spectacle des rues qui ont consolé les regards des républicains eût été aussi morne que le voisinage même de la Préfecture.

« D'ailleurs, les illuminations du soir étaient encore plus rares que les drapeaux. Des républicains eux-mêmes, dont nous pourrions citer les noms, ont fait économie de lampions. Il faut reconnaître pourtant que la retraite aux flambeaux a été suivie de quelques bandes payées ou non, d'ailleurs toujours prêtes à hurler la *Marseillaise* et le *Ca ira*. Ces bandes ont eu tout l'honneur, elles ont été tout l'orgueil de la journée. Nous félicitons nos compatriotes de leur intelligente abstention dans la fête de mercredi, et aussi ceux des républicains qui conservent assez de sens pour voir que les nouveaux instincts et les nouvelles entreprises de la R. F. répugnent à toute la population honnête et laborieuse. »

#### Tarif spécial commun

Pour le transport en petite vitesse des PAQUETS, SACS et COLIS EMBALLÉS dont le poids n'excède pas 40 kilogrammes.

Les Compagnies des Chemins de fer de l'Est, du Midi, du Nord, d'Orléans, de l'Ouest, de Paris-Lyon-Méditerranée, et des deux chemins de fer de Ceinture autour de Paris, ont l'honneur d'informer le public qu'elles viennent de soumettre à l'homologation de l'Administration supérieure le tarif spécial commun ci-dessous pour le transport en petite vitesse sans classification, des paquets, sacs et colis emballés, pesant isolément 40 kilog. et moins.

D'une gare quelconque d'un réseau à toutes les gares des autres réseaux.

Parcours de 0 à 150 kilomètres :	
Jusqu'à 20 kilogrammes inclusivement,	1 fr.
De 21 à 40 kilogrammes inclusivement,	1 »
Parcours de 151 à 300 kilomètres :	
Jusqu'à 20 kilogrammes inclusivement,	1 »
De 21 à 40 kilogrammes inclusivement,	2 »
Parcours de 301 à 500 kilomètres :	
Jusqu'à 20 kilogrammes inclusivement,	2 »
De 21 à 40 kilogrammes inclusivement,	3 »
Parcours de 501 à 700 kilomètres :	
Jusqu'à 20 kilogrammes inclusivement,	3 »
De 21 à 40 kilogrammes inclusivement,	4 »
Parcours de 701 à 1,000 kilomètres :	
Jusqu'à 20 kilogrammes inclusivement,	4 »
De 21 à 40 kilogrammes inclusivement,	5 »
Parcours de 1,001 à 1,300 kilomètres :	
Jusqu'à 20 kilogrammes inclusivement,	5 »
De 21 à 40 kilogrammes inclusivement,	6 »
Parcours au delà de 1,300 kilomètres :	
Jusqu'à 20 kilogrammes inclusivement,	6 »
De 21 à 40 kilogrammes inclusivement,	7 »

#### Conditions d'application.

Article 1<sup>er</sup>. — Pour être admis au bénéfice du présent tarif, les colis doivent être emballés avec soin et munis d'une adresse indiquant lisiblement le nom et le domicile du destinataire.

Art. 2. — Les colis transportés aux conditions de ce tarif seront remis au domicile des destinataires dans toutes les localités où les Compagnies disposent d'un service de camionnage, moyennant un supplément de 0 fr. 25 c. par colis.

Art. 3. — Le présent tarif n'est pas applicable :

1<sup>o</sup> Au transport de l'or, de l'argent, soit en lingots, soit monnayés ou travaillés, du plaqué d'or ou d'argent, du mercure et du platine, ainsi que des bijoux, broderies, dentelles, pierres précieuses, objets d'art (statues, tableaux, bronze d'art), et autres valeurs;

2<sup>o</sup> Aux paquets d'objets non désignés à l'alinéa qui précède, dont la valeur est supérieure à 20 fr. le kil.

3<sup>o</sup> Aux expéditions pour lesquelles l'article II de la loi du 30 mars 1872 impose la création de récépissés spéciaux;

4<sup>o</sup> Aux matières explosibles ou inflammables;

5<sup>o</sup> Aux animaux vivants en caisse ou en papier.

AVIS IMPORTANT. — Le présent tarif ne sera appliqué qu'autant que l'expéditeur en aura fait la demande sur sa déclaration.

Paris, le 5 juillet 1880.

#### Faits divers.

Le fait se passe dans une commune rurale de la Vendée.

Une brave dame s'était cendue dès le matin au cimetière, pour y revoir par la pensée et par le cœur surtout ses chers défunts. A peine agenouillée sur une tombe, commençait-elle sa prière, qu'elle aperçoit, à quelques pas d'elle, une petite main d'enfant sortant de terre et s'agitant encore.

Elle s'approche tremblante; la main est toujours là, crispée par les angoisses d'une cruelle agonie.

Plus de doute, un crime a été commis; quelque malheureuse est venue là nuitamment enterrer son crime, et, dans sa précipitation, a recouvert de terre un pauvre petit innocent, avant qu'il eût rendu le dernier soupir.

Aller chez M. le maire, et lui raconter tout ce qu'elle a vu, fut pour notre pieuse dame l'affaire d'un moment.

Le maire, fort ému lui-même, se rend en hâte au cimetière, accompagné du maréchal-des-logis du lieu.

La main est toujours là. On regarde, on observe, on délibère; il n'y a plus de doute, un crime a été commis; mais selon le préjugé qui veut qu'on laisse un malheureux pendu s'agiter à l'arbre, le maire s'oppose aux fouilles que voulait opérer le maréchal-des-logis, et l'on court chez M. le juge de paix du canton.

Le télégramme joue aussitôt; le parquet est mis en mouvement, et juges, greffiers, gendarmes, veulent ou le devoir les appelle.

Arrivés sur le lieu du crime, nouvelle consultation, consultation grave. Le médecin se prépare à faire l'autopsie du petit cadavre, lorsque, voulant toucher la main de plus en plus crispée par les convulsions de la mort, on s'aperçoit qu'on est devant... un val-gaïre champignon.

Jugez de la déconvenue de tout ce monde.

On en rit encore dix lieues à l'en tour.

#### Dernières Nouvelles.

Les Chambres se sont séparées hier soir.

Il était temps que la session finit officiellement; les sénateurs et les députés n'étaient plus en nombre.

#### BULLETIN FINANCIER.

Paris, le 15 juillet. La physionomie du marché est excellente. Notre 5 0/0, en vive reprise dès le début, s'inscrit à 119.90 et se maintient à ce prix. On fait 76.30 sur le Florin d'Autriche, 94.50 sur le Florin hongrois et 85.30 sur l'Italien.

Les acheteurs de notre 5 0/0 bénéficient d'un coupon de 1.25 à détacher le 1<sup>er</sup> août. On doit rester après cette échéance au cours rond de 420.

Une nouvelle valeur de l'Etat est accueillie de la façon la plus sympathique: ce sont les obligations émises par le gouvernement de Québec, ancien Canada français, en vue de fournir des subventions à la ligne de chemin de fer Québec et Montréal à Ottawa. Ces titres sont offerts au public au prix de 490 fr.; ils rapportent 22.50 d'intérêt par an.

Le marché du comptant accorde la plus vive attention aux bons privilégiés de l'Assurance financière. Ces titres se négocient à 4.25. Un certain nombre de ces bons sont mis à la disposition des capitaux par une grande institution parisienne de crédit au prix de 420 fr.

Nos lecteurs savent que cette valeur a pour base de garantie un titre de rente française. Ce sont les intérêts de ce titre, capitalisés chaque année, qui fournissent le capital remboursable, soit une somme de 2,500 francs par bon. Il s'agit donc ici, en réalité, d'un placement en rente française. La garantie est absolument identique.

Mais nos fonds publics ne rapportent que 3 1/2 à 4 0/0 par an, tandis que les bons privilégiés de l'Assurance financière donnent plus de 7 1/2 0/0. Nous montrerons que les calculs de parité promettent une plus-value de 300 fr. par bon. Il y a des demandes suivies sur la Banque d'Escompte et la Société générale française de crédit.

#### JOURNAL DU MAGNÉTISME

Fondé par le baron du POTET (22<sup>e</sup> année). — Directeur: H. DURVILLE. — Abonn.: 6 fr. par an; le N<sup>o</sup>, 25 cent. — **Traitement des Maladies par le Magnétisme et le Somnambulisme.** — M<sup>me</sup> BERTHE, somnambule, célèbre par sa lucidité, consult. par correspondance. S'adresser au bureau du journal, 66, rue des Lombards, Paris.

Le Mélati est la fleur sacrée des Chinois. C'est l'ornement de toutes leurs cérémonies, la parure des femmes élégantes. On comprend cette faveur en respirant les suaves émanations de la Parfumerie au Mélati de Chine, qui est le grand succès du moment. — Parfumerie Victoria, avenue de l'Opéra, 47, Paris. Dépôt à Saumur, chez M. Machet, coiffeur.

**SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS**  
rendues sans médecine, sans purgés et sans frais,  
par la délicieuse farine de Santé dite :

**REVALESCIÈRE**

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement,

anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétide en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Costestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comperey, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalésière de Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalésière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalésière. LÉON PAYCLET, instituteur à Cheysson (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 35 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalésière chocolatée, bonne digestion et sommeil rafraîchissant garanti. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt : Bresson, successeur de Texier, 1, rue de Valenciennes, quai de Limoges, et partout chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C<sup>ie</sup> (Londres) 1876.

P. GODDET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 15 JUILLET 1880.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
	Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 %	85	»	»	Crédit Foncier colonial	410	»	»	C. gén. Transatlantique	595	»	»
3 % amortissable	86 75	»	»	Crédit Foncier, act. 500 fr.	1260	10	»	Canal de Suez	1132	50	15
4 1/2 %	115 50	»	»	Obligations foncières 1877	300	»	»	Société autrichienne	607	50	17 50
5 %	119 50	»	»	Obligations communales 1879	477	50	2 50	OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor	515	»	»	Obligat. foncières 1879 3 %	471	»	»	Est	383	»	»
Obligations du Trésor nouvelles	512	»	»	Soc. de Crédit ind. et comm.	722	50	2 50	Midi	384	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	232	»	»	Crédit mobilier	615	»	»	Nord	388	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	515	»	»	Crédit Foncier d'Autriche	752	50	7 50	Orléans	383	50	»
— 1865, 4 %	529	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	1360	12	50	Ouest	382	50	»
— 1869, 3 %	408	1	»	Midi	1015	5	»	Paris-Lyon-Méditerranée	384	50	»
— 1871, 3 %	395	50	1	Nord	1595	5	»	Paris (Grande-Ceinture)	388	»	»
— 1875, 4 %	518	»	»	Orléans	1215	15	»	Paris-Bourbonnais	383	»	»
— 1876, 4 %	518	»	»	Ouest	807	50	2 50	Canal de Suez	575	»	»
Banque de France	3430	15	»	Compagnie parisienne du Gaz	1330	7	50				
Comptoir d'escompte	971	25	1 25								

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS GARE DE SAUMUR.**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

3 heures	8 minutes du matin	express-poste (s'arrête à Angers)
6	43	omnibus-mixte
8	50	soir
1	25	soir
3	32	soir
7	15	express
10	37	omnibus (s'arrête à Angers)

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

3 heures	26 minutes du matin	direct-mixte
8	21	omnibus
9	40	soir
12	40	express
4	44	soir
10	28	express-poste

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

**SOCIÉTÉ NATIONALE**

**D'EXPLOITATIONS DE MINES**

AU CAPITAL SOCIAL DE 60 MILLIONS DE FRANCS  
Divisé en cent vingt mille Parts d'intérêts  
(SOCIÉTÉ CIVILE)

Mis en vente 60,000 Parts de 500 francs au prix de 625 francs l'une.

Aloufoux, Animoine, Argent, Barite, Cobalt, Cuivre, Etain, Fer, Manganèse, Mercure, Nickel, Or, Ocre, Plomb argentifère, Soude, Spath fluor, Zinc, etc.

La SOCIÉTÉ NATIONALE D'EXPLOITATIONS DE MINES est placée sous le haut patronage de deux cents membres pris dans les sommités sociales.

Le rôle du Comité de Patronage est de soutenir de son appui moral une œuvre d'un grand intérêt pour le pays.

Président du Comité de Patronage :

M. le Vice-Amiral CHOPART, Grand-Croix de la Légion-d'Honneur, membre du Conseil de l'ordre, etc.

Vice-Présidents :

MM. Son Altesse Royale le Prince Philippe DE BOURBON ;  
Le Prince DE LUCINGE et DE FAUCIGNY ;  
S. E. le Duc D'ALBE et DE BERWICK, Grand d'Espagne de première classe, Grand-Croix de la Légion-d'Honneur.

**Délégués du Comité de Patronage :**

M. le Vice-Amiral vicomte de CHABANNES CURTON LA PALISSE, Vice-Président de la Société d'Encouragement pour l'Industrie Nationale, Grand-Officier de la Légion-d'Honneur, ancien Membre du Conseil de l'Ordre de la Légion-d'Honneur, Grand-Croix des Ordres de Saint-Maurice et Saint-Lazare, d'Isabelle-la-Catholique, de Sainte-Anne de Russie, du Medjidié, etc., etc.

M. Hector-Denis DUBOIS, négociant, ancien président du Conseil d'administration des Sociétés de Secours Mutuels, ancien président du Conseil d'administration de l'Union de Crédit Mutuel Commercial, membre de plusieurs autres Sociétés Philanthropiques, membre de plusieurs Chambres syndicales.

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Président :  
M. OZENNE, ancien Secrétaire Général du Ministère du Commerce, ancien Ministre, Grand-Officier de la Légion-d'Honneur, etc., etc.

**Membres :**

MM.  
Le général de division DE BONNEMAINS, Grand-Croix de la Légion-d'Honneur, etc.;  
CARTELLIER, Jurisconsulte et Economiste;  
Edme CHEVILLOTTE, ancien Colonel d'artillerie, ancien Directeur de l'artillerie, à Lorient, Commandeur de la Légion-d'Honneur, Chevalier de l'Ordre du Bain, etc.;  
DARQUIÉ, propriétaire de Mines;  
GAUTHIER, propriétaire de Mines;

Son Altesse Sérénissime le Prince DE LA TOUR D'AUVERGNE-BOUILLON ;

PÉRIGORD, duc DE MONTMORENCY, propriétaire; NADAILLET DE BUFFON, Président de la Société des Sauveteurs Hospitaliers Bretons, ancien Avocat général près la Cour d'appel de Rennes, Président de Chambre honoraire, officier de l'Instruction publique, officier de la Légion-d'Honneur, Grand-Croix de plusieurs Ordres;

PAULET aîné, propriétaire de Mines; REGIS-VIERNE, négociant; Le marquis DE VIRIEU, propriétaire; VIRLET D'AOUST, Ingénieur civil des Mines, Chevalier de la Légion-d'Honneur, Croix-d'Or du Sauveur de la Grèce, membre de plusieurs Sociétés savantes, etc.

La Société est formée pour l'Exploitation de Mines métalliques situées en France, dans la Lozère, l'Ariège, les Vosges, Sainte-Marie-aux-Mines, en Espagne, en Portugal, en Italie, etc.

Les Mines sont apportées à la Société franchises et quittes de toutes dettes ou hypothèques.

Elles n'ont été admises qu'après les vérifications et examens minutieux d'ingénieurs nombreux et renommés.

L'énumération des Mines constituant la propriété de la Société se trouve avec les rapports des ingénieurs, donnant le revenu aussi consciencieux que possible de chaque Mine, dans des documents tenus à la disposition du public.

Les Rapports des ingénieurs approuvés par les sommités de la science évaluent, après de fortes réductions, les revenus annuels de l'exploitation de ces Mines à des sommes bien supérieures à cent millions de francs. Mais, en ne prenant qu'une

faible partie de ces évaluations, on est fondé à dire que le produit atteindra et même dépassera l'ensemble le capital social.

**CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION**

250 francs en souscrivant;  
125 — le 1<sup>er</sup> août 1880;  
125 — le 1<sup>er</sup> octobre;  
125 — le 1<sup>er</sup> janvier 1881.

On souscrit au Siège de la Société, 10, rue de la GRANGE-BATELIERE, Paris.

La cote officielle sera demandée.

On souscrit, sans frais, chez M. NOLAN ESTIBAL, banquier, 100, rue de Richelieu, à Paris.

Tous coupons échus ou à échoir et lettres de change cotées sont reçues en paiement N. E.

Les preneurs de titres n'ont qu'à remplir le Bulletin ci-dessous et l'adresser avec le premier versement de 250 francs.

**BULLETIN D'ACHAT**

Je soussigné demeurant à \_\_\_\_\_ déclare acheter au prix de 625 fr.

parts de 500 francs de la SOCIÉTÉ NATIONALE D'EXPLOITATIONS DE MINES, conformément au prospectus de vente. Je verse à l'appui de ma demande la somme de \_\_\_\_\_ m'engageant en outre à effectuer les versements ultérieurs.

le 1880.

Etude de M<sup>e</sup> HÉRY, notaire à Bressuire.

**A VENDRE**

DE GRÉ A GRÉ.  
Avec entrée en jouissance prochaine.  
UN GRAND ET BEL ÉTABLISSEMENT  
Situé ville de Bressuire, connu sous le nom de

**CAFÉ FRANÇAIS**

Cet immeuble, situé Grande-Rue et rue Notre-Dame, avec façade principale sur la Grande-Place du Marché de Bressuire, comprend : au rez-de-chaussée, deux grandes salles de café, avec caves, cours et servitudes nombreuses; grands appartements et greniers au premier et au deuxième étages; salons au premier étage, occupés par le cercle littéraire de Bressuire, etc., etc.

On vendra avec l'immeuble tout le matériel du café.

Facilités de paiement.  
S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, soit à M. CHARPENTIER, propriétaire de l'établissement, soit à M<sup>e</sup> HÉRY, notaire à Bressuire, chargé de la vente. (410)

**A CÉDER**

**UN MAGASIN DE ROUENNERIE**

Situé au Pont-Fouchard, près Saumur.  
Bonne clientèle de campagne.  
S'adresser à M. CRUCHET-FALGOU.

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE,  
**UNE MAISON**  
Située à Saumur, rue du Temple, n° 18,  
Appartenant à M. Brazille.

Cette maison comprend :

Au rez-de-chaussée, salon, corridor, écurie, bûcher, lieux d'aisances à côté, cuisine, salle à manger, escalier desservant la maison;

Au premier étage, cinq chambres tapissées et lambrissées; cheminée en marbre dans le salon, la salle à manger et trois des chambres au premier;

Trois greniers et une grande mansarde sur le tout;

ET UNE VIGNE, au Pont-Fouchard.

S'adresser à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire, et à M<sup>e</sup> BOURASSEAU, huissier, à Saumur. (415)

**A VENDRE**

UN PETIT PHAÉTON à deux roues à balustres, sans capote, ayant très-peu servi.

S'adresser chez MM. FLORISSON, carrossiers, rue d'Orléans, ou à M. GOUZÉ-MARTIN, ancien bousillier, propriétaire à Bagnoux. (404)

**UN MÉNAGE demande**

pour travail de toute espèce.  
S'adresser au bureau du journal.

Etude de M<sup>e</sup> THURÉ, commissaire-priseur à Saumur.

**VENTE**

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,  
Pour cause de cessation d'exploitation.

Le samedi 24 juillet 1880, à une heure de relevée, à Saumur, sur la place de la Bilange,

Il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> THURÉ, commissaire-priseur, à la vente publique aux enchères

**D'UNE MOISSONNEUSE**

EN TRÈS-BON ÉTAT  
(Système Samelsson).

Au comptant, plus 10 0/0.  
Le commissaire-priseur,  
(419) THURÉ.

**A LOUER**

Pour le 1<sup>er</sup> novembre 1881.

**UNE JOLIE PROPRIÉTÉ**

Située à Saint-Clément-des-Levées, dite propriété Dupond,  
Comprenant :

Une grande et belle maison bourgeoise, de construction moderne, avec toutes les servitudes désirables;  
Jardin potager et jardin d'agrément, serre, bosquets et douve;  
Pré et verger.

Cette propriété, dans un tenant, la plus agréable de tous les environs, contient 1 hectare 40 ares, et est actuellement occupée par M. Degrez, notaire.

Pour visiter et traiter, s'adresser à M<sup>e</sup> DEGREZ. (411)

**A LOUER**

Pour entrer en jouissance de suite.

1<sup>o</sup> LA PROPRIÉTÉ DE GRENELLE, à Saumur, nouvellement restaurée, avec jardins, bosquets et dépendances;

2<sup>o</sup> Une MAISON, à Nantilly, composée de cave, rez-de-chaussée, premier étage, grenier sur le tout; jardin, citerne et divers autres bâtiments;

3<sup>o</sup> LA PROPRIÉTÉ dite de la SABLONNIÈRE, à Saumur, route de Fontevault, avec jardin, écurie et grenier à fourrage; vignes, cour et pommiers;

4<sup>o</sup> MAGNIFIQUES CAVES, pouvant parfaitement convenir à un négociant en vins ou à un commerçant en gros;

5<sup>o</sup> Une autre CAVE, avec puits et source d'eau; partie de maisonnette et accessoires, pouvant convenir à la culture des champignons ou à un jardinier.

S'adresser, pour tous renseignements et visiter les immeubles, à M. J.-B. STEARS, propriétaire, en son château de la Fute, et à P. LARCHEVEQUE, son régisseur, rue de l'Hermitage, n° 2, à Saumur. (427)

**MAISON GUÉNAULT**

Rue du Port-Cigongne, 2, SAUMUR.

**VINS BLANCS ET ROUGES**

Du pays et du Midi, à des conditions très-avantageuses.

**COMPAGNIE**

**D'ASSURANCES GÉNÉRALES**

Sur la Vie  
Fondée en 1819  
(La plus ancienne des Compagnies françaises)

A Paris, rue Richelieu, 87.

Fonds de garantie

205 MILLIONS RÉALISÉS.

Opérations en cours au 31 décembre 1879.  
Capitaux assurés. F. 549,329,676  
Rentes constituées F. 10,180,174

Bénéfices distribués pour la période 1878-1879 aux assurés participants. Fr. 5,222,902 55

S'adresser, pour Prospectus et renseignements, à M. BRIBAS, agent général, à Saumur. (428)

M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, demande un clerc.

M. GILBERT-FAUVEL, de Beau-lieu, demande un apprenti.

**BONBONS PURGATIFS**

Du D<sup>r</sup> BRÉBANT.  
Prix : 1 fr. et 0 fr. 30. Purgatif doux, facile à prendre. Convient à tous les âges et à tous les tempéraments. Bonbons vermillonnés du D<sup>r</sup> Bréban.

Dépôt : pharmacie CLOSTRE, 20, rue du Marché-Noir. (522)

Saumur, imprimerie P. GODDET.